

ÉDITO | REVENU MINIMUM GARANTI / SALAIRE MINIMUM / PROGRAMMES SOCIAUX / SERVICES PUBLICS

Depuis trop longtemps, nous remettons au lendemain d'éliminer du vécu de notre société la pauvreté qui, malheureusement, touche encore de nos jours trop d'individus et de familles. Cette société qui regorge de tant de richesses les répartit de moins en moins au sein de la population.

L'égalité des chances n'est plus qu'une vue de l'esprit. Alors que certains ne savent plus quoi faire des sommes quelquefois indécentes qui constituent leur rémunération, d'autres n'arrivent à survivre que de peine et de misère, et ce, malgré qu'ils s'échinent jour après jour au travail.

La réponse à cette situation ne peut plus attendre. Nous devons nous assurer que chaque individu et chaque famille aient accès à un revenu leur permettant de sortir du seuil de pauvreté, de réduire les inégalités socio-économiques et d'accéder à un revenu qui leur permette de se développer pour mieux participer à notre société.

Ainsi, nous rétablirons progressivement la mobilité sociale si essentielle à l'évolution de toute société. Pour ce faire, différentes avenues s'offrent à nous (revenu minimum garanti, salaire minimum, programmes sociaux, services publics). Aucune de ces avenues prises individuellement ne peut arriver à éliminer la pauvreté, seul leur agencement pourrait le permettre.

Le dimanche 15 octobre, joignez-vous à la marche du 15 km pour un salaire minimum à 15\$. Ce n'est qu'une première étape à la lutte contre la pauvreté afin qu'elle disparaisse de notre société.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca



RAPPEL | SONDAGE: TRIPOTAGE DE NOTES

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

FINI LE TRIPOTAGE DE NOTES!

lafaec.qc.ca



Depuis les 2 dernières semaines, le formulaire «Fini le tripotage de notes» est disponible sur notre site Web (www.sepi.qc.ca/formulaire-tripotage-notes). Vous êtes tous et toutes invité(e)s à prendre quelques secondes pour nous indiquer si une forme ou une autre de tripotage de notes a lieu dans votre établissement. Il est essentiel que nous puissions dresser un portrait juste de la situation si nous voulons pouvoir la corriger. Merci de votre participation!

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 11 octobre 2017 de 16 h 15 à 20 h:** conseil des personnes déléguées (CPD) à l'Église Notre-Dame d'Anjou

CAMP SYNDICAL

>> **Les 12, 13 et 14 octobre 2017:** camp d'éducation syndicale de la FAE

FORMATIONS ** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Les 17 et 19 octobre 2017 de 9 h à 15 h 30:** formations sur le CPEPE aux bureaux du SEPI

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 25 et 26 octobre 2017:** conseil fédératif de la FAE à Gatineau

INFO | TROUVEZ LE VISAGE DE LA PERSÉVÉRANCE À L'EDA ET À LA FP!

La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation

Le concours *La persévérance a aussi un visage* s'adresse aux élèves qui se distinguent par leur persévérance. Comment? Cette personne se définit par sa volonté de surmonter les obstacles et à poursuivre ses efforts vers la réussite, que ses résultats académiques soient au rendez-vous ou non. Cette personne se démarque aussi, au fil des semaines, par sa grande soif de réussite. Voici la candidate ou le candidat idéal!

Puisque vous, enseignante ou enseignant, jouez déjà un rôle essentiel dans son cheminement, il suffit de remplir le formulaire en ligne pour soumettre la candidature de cet élève en visitant le site Web: www.lafae.qc.ca/perseverance. Si vous préférez, il est possible de transmettre le formulaire par courriel à k.guillemette@lafae.qc.ca.



Vous serez invité à inscrire votre élève dans l'une des 7 différentes catégories:

- Insertion socioprofessionnelle (ISP) / Intégration sociale (IS)
- Formation de base commune (FBC) 1
- Formation de base diversifiée (FBD) 2
- Établissement pénitentiaire
- Formation à distance
- Formation professionnelle
- Francisation

Chaque personne lauréate remportera l'une des 7 bourses de 500\$ et sera invitée à partager son expérience lors de la rencontre du Conseil fédératif de la FAE en avril 2018.

La date butoir pour remplir un formulaire de mise en candidature est le 28 février 2018, à 17 h.

Meilleure chance à toutes les personnes participantes!

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Source: Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

TNP | SAVIEZ-VOUS QUE ?

Il est possible d'apporter un changement à caractère occasionnel à votre horaire de votre travail de nature personnel (TNP), si vous transmettez un préavis d'au moins 24 h à votre direction et que vous mentionnez le motif.

Par ailleurs, si vous désirez apporter un changement à caractère permanent, le préavis devra plutôt être d'au moins 5 jours.

Également, après entente avec votre direction, vous pouvez déterminer que vous effectuerez du TNP en dehors de l'horaire hebdomadaire de 35 heures ou de l'amplitude quotidienne qui est de 8 heures.

En effet, du TNP peut se situer pendant la période de 30 minutes précédant immédiatement le début ou suivant immédiatement la fin de l'amplitude quotidienne. Le TNP peut également être placé pendant toute partie de la période de repas excédant 50 minutes et ce jusqu'à un maximum de 2 heures par semaine. Toutefois, les moments de TNP se situant suite aux premières 50 minutes de la période de repas ne peuvent

excéder 2 heures par semaine (*article 8-5.02 F) 3) de la convention collective nationale*).

Par ailleurs, n'oubliez pas que l'amplitude quotidienne de 8 heures débute 30 minutes avant l'entrée des élèves et ne comprend pas la période prévue pour le repas.

Rappelez-vous également que depuis l'entrée en vigueur de la convention collective 2015-2020, les 5 heures de TNP comprennent le temps de pause ou de récréation des élèves lorsque celui-ci se situe entre 2 moments de tâche assignée par la direction et pour lequel aucune autre assignation n'est prévue.

Pour les enseignant(e)s de l'éducation des adultes, l'équivalent est prévu à l'article 11-10.04 E) 4) de la convention collective nationale, et pour les enseignant(e)s de la formation professionnelle, à l'article 13-10.05 J) 3).

■ Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

RAPPEL | FORMATIONS CPEPE / CPEPC

Vous êtes **nouvellement membre du CPEPE** ou du **CPEPC** de votre établissement ?

Vous êtes à la recherche d'informations claires
et d'outils pratiques pouvant vous aider ?

Les formations **CPEPE** ou **CPEPC** sont faites pour vous!

Vous y trouverez, entre autres :

- le rôle et le fonctionnement du CEE
- l'approche consensuelle
- les objets de consultation
- les démarches de consultation, de participation et de proposition
- les étapes à suivre lors d'une consultation
- l'échéancier des sujets à y traiter
- les réunions et les délais
- la régie interne

- des exemples de contenus d'ordre du jour et de procès-verbal
- et bien plus!

Quand?

de 9 h à 15 h 30

CPEPE: 17 ou 19 octobre 2017

CPEPC: 2 novembre 2017

Réservez votre place sans tarder! Vous pouvez vous inscrire par Internet via notre page de formations (www.sepi.qc.ca/agenda/formations), en communiquant avec nous par courriel (courrier@sepi.qc.ca) ou encore en nous téléphonant au 514-645-4536.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | ÉVALUATION NÉGATIVE ET SUPERVISION PÉDAGOGIQUE

Afin d'accéder à la liste de priorité d'emploi des enseignant(e)s admissibles à des contrats à temps partiel (secteur jeunes), soit la liste communément appelée «liste verte», les enseignant(e)s doivent, entre autres, faire l'objet d'une évaluation globale positive (c'est-à-dire avoir obtenu au moins les 2 dernières évaluations positives lors de contrats obtenus au cours des 3 dernières années scolaires; l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive).

Au cours des dernières années, nous avons constaté que quelques enseignant(e)s, pour une raison ou une autre, ont fait l'objet d'une évaluation négative et ne nous ont pas contactés pour nous en faire part. Bien qu'il soit à la discrétion de chacun(e) de nous contacter ou non dans une telle situation, sachez que nous ne sommes pas nécessairement informés par la commission scolaire de l'ensemble des évaluations négatives. Une évaluation négative peut avoir pour effet, entre autres, de retarder ou d'empêcher l'accès à la «liste verte» ou encore de faire passer un(e) enseignant(e) de la liste de priorité aux contrats à temps plein (la «liste rose») à la «liste verte».

En nous avisant, nous pourrions convenir d'une rencontre avec vous afin d'explorer les avenues possibles pour faire les interventions nécessaires, s'il y a lieu, auprès de la commission scolaire.

L'évaluation des enseignant(e)s relève du droit de gérance de votre direction et doit être effectuée selon les règles de l'art. À défaut, elle pourrait possiblement faire l'objet d'un grief.

Par ailleurs, il arrive que des directions mettent sous supervision pédagogique certains enseignant(e)s. Nous vous suggérons de nous en aviser si vous sentez que, de quelque façon que ce soit, une telle supervision ne s'est pas déroulée dans les règles de l'art ou si les raisons invoquées pour celle-ci ne vous semblent pas raisonnables.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez la moindre inquiétude quant à une évaluation négative ou encore à une supervision pédagogique.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

FÉLICITATIONS AUX PERSONNES GAGNANTES DU TIRAGE TENU LORS DE L'ACTIVITÉ SOCIALE DU 5 OCTOBRE!

1. Mélanie Girard: carte cadeau de 70\$ au restaurant le Robin des Bois
2. Annie Bélanger: carte cadeau de 70\$ au restaurant le Robin des Bois
3. Rezagui Belemhaidi: une paire de billets pour le spectacle du Refuge

Également ont été tirés 3 prix de 25\$ et 1 de 50\$ à l'activité sociale, gracieuseté du Boston Pizza.

INFO | CURIEUX ?

Vous hésitez à vous impliquer ou vous aimeriez simplement mieux connaître votre syndicat ? Vous aimeriez savoir à quoi peut ressembler une réunion du conseil des personnes déléguées (CPD), un conseil fédératif (CF) ou une rencontre pour un des comités du SEPÎ ? Vous vous impliquez déjà dans un comité ou comme personne déléguée et aimeriez encourager la relève en invitant quelqu'un ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour demander à être **observateur lors d'une instance**. Vous pourrez ainsi mieux comprendre le rôle et la structure des rencontres et qui sait aurez peut-être, vous aussi, la pique syndicale !

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

INFO | PÉRIODE DE REPAS

Période de repas et grille-horaire au préscolaire/primaire et au secondaire

L'Entente nationale prévoit que **les enseignant(e)s peuvent s'entendre avec leur direction** pour convenir d'une période de repas d'une durée de 50 minutes plutôt que les 75 minutes prévues quotidiennement. Cette entente n'est possible que sur une **base individuelle** et ne peut être imposée aux autres enseignant(e)s. Sous aucune considération, même si l'ensemble des collègues sont en accord, vous ne pouvez modifier la grille-horaire en raccourcissant la période de repas.

Au secondaire, à **moins d'entente différente entre la commission scolaire et le syndicat**, les enseignant(e)s ont droit à une période de repas d'au moins 50 minutes. Cette période doit débuter entre 11 h et 12 h 30.

Pour toute question : josianegratton@sepi.qc.ca ou sophiefabris@sepi.qc.ca.

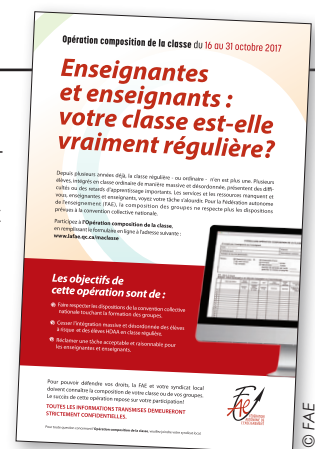
INFO | VOTRE CLASSE EST-ELLE VRAIMENT RÉGULIÈRE ?

Opération composition de la classe du 16 au 31 octobre 2017

Depuis plusieurs années déjà, la classe régulière - ou ordinaire - n'en est plus une. Plusieurs élèves, intégrés en classe ordinaire de manière massive et désordonnée, présentent des difficultés ou des retards d'apprentissage importants. Les services et les ressources manquent et vous, enseignant(e)s, voyez votre tâche s'alourdir. Pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la composition des groupes ne respecte plus les dispositions prévues à la convention collective nationale.

Participez à l'**Opération composition de la classe**, en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : www.lafae.qc.ca/maclasse.

■ Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca
Source : Fédération autonome de l'enseignement (FAE)



Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca